

Je voudrais maintenant poser une question au ministre des Finances à propos du budget qu'il déposera bientôt. Maintenant qu'il sait que le vérificateur général estime ces modifications nécessaires pour régulariser les états de compte du Canada aux fins du budget, et qu'apparemment il insiste là-dessus pour la deuxième année consécutive, le ministre des Finances peut-il maintenant assurer à la Chambre qu'il en sera tenu compte dans le budget qu'il présentera à la Chambre le 12 novembre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le président du Conseil du Trésor l'a déjà dit, le vérificateur général a fait ces observations l'an dernier. Il a aussi donné des explications, afin qu'aucun contribuable ne puisse être induit en erreur par la façon dont les comptes sont présentés.

* * *

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES DISPOSITIONS DE LA CHARTE TOUCHANT LES POUVOIRS LÉGISLATIFS DES PROVINCES—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À REVENIR AUX PROPOSITIONS DE 1978

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Ce dernier se souvient sans doute que le bill C-60 sur la réforme constitutionnelle qu'il avait soumis au Parlement à l'été 1978 prévoyait que les dispositions de la Charte des droits et libertés affectant les compétences législatives d'une province n'entreraient en vigueur qu'après l'adoption de la charte par cette province. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il serait disposé, lors de la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine, à revenir à ce qu'il proposait en 1978 et, par conséquent, à offrir aux provinces, à titre de compromis, ce qu'on appelle communément l'*opting in* en ce qui a trait aux dispositions de la Charte touchant leurs pouvoirs législatifs? Dans la négative, pourrait-il dire pourquoi ce qu'il estimait acceptable il y a trois ans ne l'est plus aujourd'hui?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le bill C-60 représentait entièrement le résultat du travail effectué par le gouvernement libéral de l'époque, avec l'aide de son caucus, et nous le présentions, à ce moment-là, comme une mesure qui était effectivement née du gouvernement seul.

Le projet de loi actuellement à l'étude à la Chambre est le résultat de plusieurs mois de discussions, auxquelles les provinces ont participé dans la personne de leurs procureurs généraux, de concert avec le procureur général du Canada, de sorte que le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie, et dont nous sollicitons l'adoption, est le résultat de plusieurs mois de travail conjoint par le gouvernement fédéral et par les provinces, et qui plus est, il a été considérablement modifié et amélioré par la suite grâce aux ajouts du parti progressiste conservateur et du Nouveau parti démocratique. Donc, c'est une erreur de comparer les deux projets. Dans un cas, nous parlons d'un projet qui était proprement unilatéral et auquel nous demandions aux autres d'adhérer librement, et dans ce

Travaux de la Chambre

projet-ci, il s'agit du résultat de discussions qui ont duré des mois entre les provinces et le gouvernement fédéral, les députés de l'opposition et le gouvernement.

* * *

● (1500)

[Traduction]

PÉTITIONS

M. LAWRENCE—ON DEMANDE UNE MESURE LÉGISLATIVE VISANT LE DROIT DE GRÈVE DES FONCTIONNAIRES

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le 101^e rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre la question traditionnelle du jeudi. Voudrait-il nous dire sur quoi se penchera la Chambre demain et la semaine prochaine? Je crois qu'il a dit hier que lundi serait réservé à l'opposition. Pour notre part, nous sommes disposés à consacrer la journée de demain à certaines mesures d'ordre administratif, si tel est le désir du leader.

M. Pinard: Madame le Président, aujourd'hui nous allons poursuivre l'étude du bill C-48. Ce matin, les leaders ont discuté de l'adoption de quelques projets de loi et l'entretien a été très utile. Il semble toutefois que l'une de ces mesures ne pourra être abordée demain, car le parti du député n'est pas prêt à intervenir. Voilà pourquoi nous attendrons un autre vendredi pour disposer de mesures non controversées. Demain, nous continuerons l'étude du bill C-48, bill important qui, nous l'espérons, sera adopté sous peu, sinon demain.

[Français]

... la semaine prochaine nous allons poursuivre l'étude du bill C-48 qui vise à la canadienisation de l'industrie du pétrole et du gaz au Canada. Et lundi, effectivement, sera une journée réservée à l'opposition, et par la suite, nous continuerons, comme je viens de l'indiquer, l'étude du bill C-48, si nécessaire.

Maintenant, si nous devons terminer l'étude de ce projet de loi cette semaine, demain, mardi prochain ou en quelque autre temps la semaine prochaine, avant jeudi, le projet de loi suivant sera le bill C-78, qui vise à modifier le Code du Travail du Canada, et qui revêt une grande urgence et une grande importance. Tout cela est sujet, bien sûr, à avis contraire, advenant le cas où le gouvernement déciderait de la nécessité de conclure le débat sur la Constitution. A ce moment-là, nous verrions à donner l'avis approprié aux partis de l'opposition.